



# Revue Lamy de la Concurrence

## RÈGLEMENT PARTICULIER DU CONCOURS 2010

Le présent règlement particulier est établi en complément du règlement général applicable au Concours. Il précise, pour l'édition 2010 de ce concours, les modalités pratiques de son organisation.

### **Article 1 : Composition du Comité d'Organisation**

Un Comité d'Organisation est constitué pour tout le suivi du Concours.

Il sera composé pour l'édition 2010 des six personnalités suivantes, le président ayant voie prépondérante :

- Véronique Sélinsky, président du Concours, édition 2010, Avocat, Conseiller de la rédaction, *Revue Lamy de la concurrence*
- Jacques Azéma, Agrégé des Facultés de droit, Directeur du Centre Paul Roubier
- Muriel Chagny, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines,
- Loraine Donnedieu de Vabres Tranié, Avocat, Jeantet Associés
- Cyril Nourissat, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3
- Julie Vasa, Rédactrice en chef, *Revue Lamy de la concurrence*

### **Article 2 : Composition du Jury**

Un Jury est composé pour l'épreuve finale du Concours Lamy de la concurrence.

Il sera composé pour l'édition 2010 du Concours, des personnalités suivantes :

- Bruno Lasserre, Président de l'Autorité de la concurrence, Président du Jury du Concours, édition 2010
- Éric Barbier de la Serre, Avocat, Latham & Watkins
- Sylvaine Poillot-Peruzzetto, Agrégée des Facultés de droit, Professeur à l'Université des Sciences sociales de Toulouse I

- Jacqueline Riffault-Silk, Conseiller à la Cour de cassation
- Carol Xueref, Directrice des affaires juridiques et du développement de la société Essilor International SA, membre du Collège de l'Autorité de la concurrence

### **Article 3 : Calendrier du déroulement du Concours**

Le Concours Lamy de la concurrence se déroulera selon le calendrier suivant

a) Les équipes désirant y participer devront adresser leur dossier de candidature dûment complété soit par courrier postal, le cachet de la Poste faisant foi, soit par courrier électronique avec accusé de réception, pour le lundi **15 mars 2010**.

b) À l'issue de la phase de sélection, le lundi **12 avril 2010**, le Comité d'Organisation communiquera les noms des 8 équipes déclarées recevables à entamer le concours. Elles auront alors jusqu'au lundi **10 mai 2010** inclus pour adresser leurs écritures, selon les mêmes procédés.

c) Les noms des deux équipes finalistes seront communiqués le **31 mai 2010**.

d) L'épreuve finale de plaidoirie se tiendra à l'Autorité de la concurrence, 1, rue de l'Échelle, 75001 Paris, le **14 juin 2010**.

### **Article 4 : Parrainage du Concours**

Le Concours Lamy de la concurrence 2010 est parrainé par le cabinet Jeantet Associés. Il offrira à chacun des membres de l'équipe gagnante la possibilité d'effectuer un stage d'une durée de six mois, les dates de déroulement des différents stages étant à convenir à l'issue du Concours.